

VILLE DE  
RIORGES

N° 2\_3

OBJET :

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU CENTRE  
MUSIQUE ET DANSE PIERRE  
BOULEZ**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU CENTRE MUSIQUE ET DANSE PIERRE BOULEZ**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, explique à l'assemblée que dans le cadre de la Fête de la musique 2017, le Centre musique et danse Pierre Boulez a souhaité organiser à Riorges, sur la place de la République, une animation en remplacement de la manifestation que l'association organisait depuis une dizaine d'années sur le site du parc Beaulieu "Musiques au château".

A l'occasion de cet événement, l'association a engagé des frais, notamment pour la location du matériel de sonorisation. Elle avait donc sollicité une aide de la commune pour l'aider à faire face à cette dépense, pour un montant de 1 000 €.

Considérant que cette manifestation a contribué à l'animation locale ;

Considérant que ce domaine reste du ressort de la commune, pour ce qui concerne les écoles d'enseignement artistique, après le transfert à la communauté d'agglomération de la compétence en cette matière ;

Considérant que la manifestation a contribué à la mise en valeur sur le territoire communal de cette association riorgoise ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** (mille euros) au Centre musique et danse Pierre Boulez ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 7 juillet 2017  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-2\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN